

Troubles musculo-squelettiques L'autre risque sur le chantier

On en parle peu. Sans doute parce que l'amiante écrase tous les autres risques. À la demande du médecin du travail d'une entreprise, Jean-Patrick Ozeray, technicien HSE au sein de l'AH133, service de santé au travail de Gironde, s'est penché sur ces autres risques existant sur un chantier de désamiantage, en particulier les troubles musculo-squelettiques (TMS).



Jean-Patrick Ozeray a pu observer un chantier de désamiantage, et constater des positions de travail contraignantes.

Les tableaux des maladies professionnelles parlent d'eux-mêmes. Les TMS y apparaissent les grands champions des pathologies professionnelles, dans le secteur du désamiantage comme ailleurs. De très loin même. Les chiffres sont éloquents : « *Entre 2009 et 2012, si l'on considère le code risque correspondant aux activités de retrait de l'amiante dans les tableaux de maladies professionnelles, 63% des maladies professionnelles reconnues durant cette période sont des TMS* », relève Jean-Patrick Ozeray. À elles-seules, les « *affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail* » (tableau n°57) pèsent pour 54% des maladies professionnelles chez le désamianteur. Jean-Patrick Ozeray a voulu comprendre, d'autant que la littérature sur le sujet demeurait peu prolixe dans le secteur du désamiantage. Fin 2014, il a donc accompagné huit opérateurs sur

un chantier de déflocage de la région bordelaise pour observer les postures de travail. Bien sûr, son travail d'observation n'a aucune valeur statistique, ses observations ne valent que pour ce chantier : l'organisation du travail, la nature du site, les processus restent différents d'un chantier à l'autre, d'une entreprise à l'autre. Il n'empêche, ce travail fournit un indicateur précieux qui montre une exposition certaine des désamianteurs aux TMS.

Tête, épaules, dos

« *Cette observation a été menée sur un chantier en novembre et décembre. Il ne faisait donc pas trop chaud, mais les résultats sont assez significatifs. Les tâches se révèlent plus ou moins pénibles, mais nous avons observé des positions de travail contraignantes*

pour toutes. » Cou et épaules pour les personnes du grattage, dos courbé pour les collègues qui ramassent à la pelle et ferment les sacs, cou, épaules et dos pour les opérateurs du sablage...

Pour distinguer une bonne d'une mauvaise posture, Jean-Patrick Ozeray s'appuie sur les recommandations de l'INRS et de son outil OREGÉ. Résultat des courses, ses observations mettent en évidence des positions contraignantes très fréquentes : le mouilleur passe 59% du temps d'observation lors d'une vacation avec les bras au-dessus des épaules, 49% du temps d'observation avec le cou dans une position non recommandée pour la personne au grattage, un tiers du temps d'observation avec le dos courbé pour l'opérateur chargé de ramasser le flocage... Les articulations sont sans cesse sollicitées, y compris pour des tâches considérées moins pénibles que le sablage proprement dit, le risque existe bel et bien. Accentué d'autant plus par la répétition des gestes et le port des indispensables EPI. « Avec les gants, la combinaison, et la protection respiratoire, ces mêmes gestes se révèlent plus contraignants encore. Les TMS sont multifactoriels et dépendent aussi de l'équipement. »

Fâcheuses postures

Le risque semble évident, et pourtant, les TMS restent souvent négligés sur les chantiers de désamiantage, avec des opérateurs pas toujours conscients et peu formés. « Le risque amiante est généralement bien maîtrisé dans les entreprises de désamiantage. De même, sur la question des contraintes thermiques, la courbe de Meyer est utilisée dans la plupart des PDRE afin de déterminer les durées de vacations. En revanche, les TMS ne sont pas suffisamment considérés, et on y trouve rarement le découpage d'une journée de travail. Les employeurs doivent cependant mener une réflexion pour essayer de diminuer les postures contraignantes dans l'organisation du travail », conseille Jean-Patrick Ozeray.

Le technicien HSE s'inspire du chantier sur lequel il a mené ses observations pour évoquer des pistes d'amélioration : « par exemple, pour le ramassage du flocage sur le sol, il était possible d'utiliser un autre outil plutôt qu'une pelle à main. L'utilisation de supports rehausseurs aurait pu limiter les postures courbées lors des phases de fermeture des sacs ». L'organisation du travail avec notamment

la rotation aux différents postes peut aussi constituer un élément de prévention, pour varier les postures. Autant de petites astuces qui réduisent les postures contraignantes et qui mises bout à bout diminuent le risque de TMS.

Par Christophe Demay



Jean-Patrick Ozeray a mené cette étude qui a également fait l'objet d'une présentation lors des 34^{èmes} journées nationales de santé au travail dans le BTP, à Dijon en mai 2017.

ZOOM

Les TMS, première maladie professionnelle

Si l'amiante est la première cause de cancer professionnel, les TMS sont de loin la première maladie professionnelle : ils pèsent pour plus de 80% des maladies reconnues et apparaissent comme la deuxième cause de mise en invalidité. Tendinopathie, syndrome du canal carpien au poignet, épicondylite au coude, pour ne citer que quelques exemples, les TMS touchent les muscles, les articulations et les tendons. Des douleurs, parfois des handicaps, les symptômes se manifestent sous des formes variées. Comme tout risque professionnel, l'employeur est tenu de mettre en place des actions d'information/prévention et d'adapter l'organisation du travail pour réduire les risques.

Des pauses pas suffisamment reposantes

Jean-Patrick Ozeray s'est également penché sur d'autres facteurs de risques sur les chantiers de désamiantage comme l'astreinte physiologique. On ne sera guère surpris, toutes les tâches (mouillage, grattage, sablage en particulier...) témoignent d'une charge physique élevée. Ce risque apparaît toutefois pris en compte, avec la courbe de Meyer dès la fin des années 1990, qui

fixe une durée de temps de travail limitée lorsque la température dépasse les 25°C. D'après les observations menées sur ce chantier bordelais, la température du corps et la perte hydrique constatées chez les opérateurs restent dans les clous. « Excepté dans le cas de travaux de sablage, où la perte hydrique peut se révéler supérieure à 3% (seuil, au-delà duquel il

existe un risque de déshydratation, ndlr) de la masse corporelle. » En revanche, la fréquence cardiaque mesurée lors de la reprise de travail après une pause, est apparue élevée, montrant qu'une récupération lors de la pause n'est pas toujours optimale. Les explications ne manquent pas : cigarette, café, douche, etc., autant d'éléments qui gênent la récupération.